

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que la société Emirates Telecommunications Corporation a déposé auprès du CDVM, en date du lundi 19 mai 2014, un projet d'offre publique d'achat visant les actions Itissalat Al-Maghrib (IAM) constituant le flottant en bourse.

En conséquence de ce dépôt, le CDVM a demandé à la Bourse de Casablanca de procéder à la suspension de la cotation des titres Itissalat Al-Maghrib.

Le dépôt de ce projet d'offre publique a été précédé par l'acquisition du Groupe Etisalat (à travers ses filiales EINA et EOIL) de 100% du capital de la société SPT, elle même détenant 465.940.477 actions IAM, représentant 53 % du capital et des droits de vote de la société. Suite à l'acquisition précitée, le Groupe Etisalat a franchi à la hausse le seuil de 40 % des droits de vote prévu par l'article 18 de la loi précitée.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi précitée, le CDVM dispose de 10 jours ouvrables pour examiner la recevabilité de ce projet.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions ainsi que son calendrier seront publiés dans un avis de recevabilité.

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

DO/EM/009/2014

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières